

16 avril 1872

## DÉBATS DU SÉNAT DU CANADA

Le mardi 16 avril 1872

Son Honneur le Président occupe le fauteuil à trois heures de l'après-midi.

\* \* \*

### AVIS DE MOTION

**L'hon. M. SANBORN** annonce qu'il va demander au gouvernement s'il a l'intention de déposer un bill modifiant la loi concernant les brevets et inventions.

**L'hon. M. MILLER** demandera si le gouvernement a l'intention d'entretenir une force de protection de la pêche côtière et si les autorités impériales participeront à l'effort.

**L'hon. M. BOTSFORD** demandera si le gouvernement se propose d'adopter la voie large pour le chemin de fer Intercolonial.

\* \* \*

### BILLS

**L'hon. M. CAMPBELL** dépose un bill modifiant la loi concernant les statuts du Canada.

**L'hon. M. AIKINS** dépose un bill concernant les terres publiques de la Puissance.

\* \* \*

### RAPPORTS

**L'hon. M. AIKINS** présente un rapport concernant les châtimens corporels.

**L'hon. M. MITCHELL** présente les rapports annuels concernant le commerce maritime, et le revenu intérieur du Canada.

\* \* \*

### SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE DE GALLES

À l'ordre du jour, l'adresse de félicitations portant sur le rétablissement de Son Altesse royale le Prince de Galles est lue.

**L'hon. M. CAMPBELL** : Je suis sûr que le Sénat, d'une seule voix, se joindra aux félicitations que le Parlement canadien

se propose de transmettre à Sa Majesté pour l'heureux rétablissement de Son Altesse royale le Prince de Galles. Nous saisissons la première occasion qui nous est donnée, après la réponse au discours du Trône, de présenter au Sénat l'adresse qui contient ces félicitations, que les sénateurs seront, j'en suis certain, heureux de présenter aussitôt que possible à Sa Majesté. Nous avons tous souvenir de cette universelle angoisse que le pays a ressentie tout au long de ces tristes journées pendant lesquelles la vie de Son Altesse royale s'est trouvée être en danger. Si j'en juge d'après ma propre expérience et celle des autres sénateurs, je crois pouvoir dire sans risque aucun de me tromper que cette angoisse s'est abattue sur l'ensemble de la Puissance, sans épargner un seul de ses foyers. Non seulement nous aimons la Reine, lui vouant ce sentiment d'attachement respectueux qui est le propre d'un peuple libre, tout en prenant la plus grande part à cette épreuve d'une immense tristesse qu'elle traversait pour la deuxième fois. Nous sympathisons dans la souffrance avec la noble et courageuse épouse du Prince, mais nous avons également le sentiment que la nation traversait une période de difficultés politiques considérables, alors qu'un grand nombre de valeurs, aussi anciennes qu'établies, étaient attaquées, et qu'une fraction active de la population britannique se montrait aussi active qu'agressive, encouragée en cela par un début de succès, et renforcée dans sa détermination par l'afflux massif de ceux dont les intentions allaient infiniment plus loin que celles de leurs leaders. C'est dans ces circonstances que la vie du Prince s'est trouvée être en danger, et lorsque nous avons réfléchi aux conséquences que pourrait avoir pour la santé de la Reine une issue funeste, alors que par ailleurs le jeune Prince Albert Victor n'était encore qu'un enfant, nous avons su que nous avions nous aussi matière à affliction profonde. Voilà pourquoi, maintenant que cette menace qui pesait sur la Reine et la Nation a disparu, et avec elle la tristesse qui était la nôtre, nous sommes envahis d'une joie à la mesure de notre tristesse passée et de notre sympathie pour la famille royale. Nous prions de tout coeur pour que ce genre d'épreuve soit à jamais épargné à son Altesse royale, et qu'il puisse régner de longues années, lorsqu'il plaira à Dieu de le faire monter sur le Trône, selon la règle constitutionnelle qui a été celle de la Reine sa mère, et qui nous a valu, ainsi qu'à tous ses sujets, le bonheur d'un gouvernement juste et libre.

Je suis persuadé qu'hormis les enseignements d'une petite école de philosophes politiques à l'esprit étroit, le peuple anglais se ralliera tout entier aux sentiments exprimés dans la phrase qui clôt cette adresse et auxquels toute cette Chambre souscrit quand elle redit à Sa Majesté « son attachement indéfectible à l'Empire et sa dévotion au Trône et à sa Personne ». Sur ces paroles, je propose l'adresse de félicitations suivante :